

*Initiatives ministérielles*

(L'ordre est annulé, et le projet de loi est retiré.)

\* \* \*

[Français]

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par l'honorable député de Mississauga-Sud, que le 101e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Traduction]

**PÉTITIONS**

## LA FISCALITÉ

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition qui circule actuellement partout au Canada. Cette pétition est signée par un certain nombre de Canadiens d'Estevan, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la gestion du foyer familial et le soin d'enfants d'âge préscolaire est une profession honorable qui n'est pas reconnue à sa juste valeur dans notre société.

Ils ajoutent que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'endroit des familles qui choisissent de s'occuper, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques et de personnes âgées.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de poursuivre des initiatives visant à supprimer la discrimination fiscale contre les familles qui décident de s'occuper, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques et de personnes âgées.

## BELL CANADA

**M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au nom de plus de 500 pensionnés de la société Bell.

Ces personnes à la retraite croient que Bell Canada, qui a elle-même choisi de confier l'administration de son régime enregistré d'épargne-retraite collectif à la compagnie d'assurance-vie La Confédération et encouragé ses employés à y participer, a l'obligation de s'assurer que ses employés n'essuieront pas de revers économiques parce que l'effondrement de La Confédération pourrait mettre leurs pensions en danger.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire enquête.

## LA MARCHÉ SUR OTTAWA

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi aujourd'hui de présenter une pétition concernant la marche sur Ottawa.

Cette pétition revêt une importance historique parce qu'elle porte la signature de certains des participants à cette marche sur Ottawa qui a eu lieu en 1935, notamment M. Robert Savage, le dernier survivant de la délégation de huit personnes qui avaient rencontré le premier ministre de l'époque, M. R. B. Bennett.

• (1010)

Il y a soixante ans, le premier ministre Bennett a ordonné l'arrestation des dirigeants de la marche sur Ottawa, au cours d'un rassemblement public, provoquant ainsi l'émeute de Regina. Les marcheurs, des citoyens de Regina qui ont été témoins de cette émeute, des parents et d'autres Canadiens souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur cette manifestation qui a connu une fin abrupte à Regina, le jour de la Fête du Dominion de 1935, et sur le rôle qu'a joué le gouvernement fédéral de l'époque dans l'émeute provoquée par la police, à Regina.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de présenter des excuses officielles et en règle aux marcheurs de 1935, aux citoyens de Regina et à leurs familles pour le rôle qu'il a joué dans le déclenchement de cette émeute.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 novembre 1995, de la motion: Que le projet de loi C-96, Loi constituant le ministère du Développement des ressources humaines et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole au sujet du projet de loi C-96.

Ce projet de loi a un but unique et relativement simple: l'intégration. Le gouvernement propose une mesure législative solide qui intègre les programmes sociaux et les programmes concernant le marché du travail. Grâce à cela, le ministère du Développement des ressources humaines pourra regrouper tous les ef-